

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 avril 2013 à la salle Joseph-Viel, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard.

RÉSOLUTION N° 2013-04-070

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-071

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE MARS

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-072

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 118 200,04 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2013 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101. Il est de plus résolu d'amender la résolution # 2013-03-038 relative aux comptes de la séance du 4 mars 2013 pour corriger le montant total à considérer au sommaire. Ledit montant s'élève à 171 399,04 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance est classé sous la cote 102-102.

RÉSOLUTION N° 2013-04-073

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI RELATIF À L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE POUR TENIR COMPTE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Considérant que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, le 14 octobre 2010.

Considérant que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance.

Considérant que, la Municipalité régionale de comté de Témiscouata est responsable de la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Considérant que, la Municipalité régionale de comté de Témiscouata travaille actuellement à la rédaction des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Considérant que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec présente la demande de prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance suite à la révision du schéma d'aménagement.

Il est résolu que le délai demandé pour l'adoption des règlements de concordance de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté de Témiscouata soit de trois ans à partir de ce jour.

En conséquence, sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que la présente résolution soit envoyée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir un délai de trois ans pour l'adoption des règlements de concordance pour la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-074

DEMANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE

Considérant que le territoire de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec n'est toujours pas couvert par un service de téléphonie cellulaire.

Considérant que la couverture cellulaire n'est pas disponible dans plusieurs autres municipalités du Témiscouata.

Considérant que cet outil technologique serait un atout supplémentaire à l'essor du développement économique et touristique.

Considérant que la couverture cellulaire s'avère un service de premier plan pour assurer la sécurité des usagers de la route et des clientèles touristiques.

Considérant qu'en cas de sinistre au cours duquel les communications conventionnelles seraient hors service, la téléphonie cellulaire deviendrait alors un outil essentiel pour maintenir la liaison avec les services d'urgence et la protection civile.

Considérant les demandes répétitives déposées par la MRC de Témiscouata, la Conférence des élus du Bas-Saint-Laurent ainsi que par les municipalités de la MRC de Témiscouata.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec réitère sa demande à Bell mobilité pour une couverture cellulaire sur l'ensemble de son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-075

MODIFICATION DES DIMENSIONS DU TERRAIN – PAYSAGISTE YANN CIMON INC.

Considérant que dans la résolution no 2013-03-046, il est question des lots 16A-16 à 16A-21.

Considérant que le lot no 16A-21 est occupé par une station de pompage municipale.

Considérant qu'un piquetage et une description technique ont été réalisés par un arpenteur géomètre afin de déterminer de façon précise le terrain disponible pour la vente.

Considérant que celui-ci est de dimension inférieure à ce qui avait été mentionné dans la résolution no 2013-03-046.

Considérant que la superficie s'établit à 25 371 pieds carrés pour les lots 16A-16 à 16A-20.

Considérant que le prix au pied carré est fixé à 0,35 \$.

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu de conclure la vente du terrain portant les numéros de lots 16A-16 à 16A-20 pour la somme de 8 879,85 \$ plus les taxes. Il est de plus résolu de désigner monsieur André Chouinard, maire, à titre de signataire de l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-076

SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACTIVITÉ DU 24 AOÛT DANS LE CADRE DU CMA 2014

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de désigner la municipalité à titre de gestionnaire de la somme de 5 000 \$ accordée par le CMA 2014 pour l'activité du 24 août.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PANNEAUX RELATANT DIFFÉRENTS FAITS HISTORIQUES

Au cours de la présente année, le comité d'embellissement mettra en place des panneaux relatant en bref quelques pages de l'histoire de notre municipalité. Un panneau sera installé sur le terrain de l'édifice municipal, un autre à l'entrée ouest du village, espace connu sous le nom de « coin chez Philias » et un troisième sur le terrain du Jardin d'antan à proximité du jardin céleste. La Fabrique contribue à ce projet en installant un panneau sur son terrain, celui-ci décrit brièvement l'histoire de l'église, bien patrimonial.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS ACQUIS

Francis Pelletier, conseiller, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant le numéro 326 modifiant à nouveau le règlement no 160, lequel a pour but de retirer le critère d'acceptation d'une demande de permis relié à la valeur du bâtiment lors du dépôt de ladite demande.

RÉSOLUTION N° 2013-04-077

APPUI À LA DEMANDE DE MADAME BERTHA PELLETIER - CPTAQ

Considérant la dimension actuelle des terrains, soit pour la plupart de plus ou moins 700 mètres carrés alors que le règlement de lotissement exige 4000 mètres carrés.

Considérant l'obligation de mettre en place des installations sanitaires conformes au règlement Q2, r-22 relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer la demande de madame Bertha Pelletier auprès de la CPTAQ afin qu'elle obtienne l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles la superficie décrite sur les croquis déposés par le mandataire, laquelle concerne le lot 16A-P du rang 2 du canton Robitaille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-078

VENTE EN JUSTICE – IMMEUBLE SIS AU 280, ROUTE 232 OUEST

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Danielle Albert, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, à renchérir jusqu'au montant minimal fixé, soit 1 950 \$, dans la vente de l'immeuble de Claude Robin portant le numéro de dossier P02159 qui aura lieu au Palais de Justice de Rivière-du-Loup le 26 avril 2013 à 10 h, salle 3.28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-079

CONTRATS DE TRAVAIL – DENIS JACQUES ET NANCY MORIN

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'approuver les contrats de travail de Denis Jacques, directeur des travaux publics et de Nancy Morin, inspecteur en urbanisme et ce, tels que présentés aux élus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-080

CONGRÈS DE L'ADMQ

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel 2013 de l'ADMQ qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin prochains à Québec. Les coûts d'inscription s'élèvent à 460 \$. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés à la directrice générale conformément à la *Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement* en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-081

FÊTE DES MÈRES – VIN D'HONNEUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser un déboursé de 100 \$ maximum pour un vin d'honneur dans le cadre du souper de la Fête des mères qui aura le samedi 11 mai. L'événement est organisé par le conseil 7384 de Squatec des chevaliers de Colomb.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-082

CONTRIBUTION – REPAS DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de contribuer aux frais de repas des nouveaux résidents dans le cadre de la fête organisée pour souligner leur arrivée à Squatec. La contribution de la municipalité est de l'ordre de 18 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-083

JOURNÉE DE LA FAMILLE DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de contribuer à la journée de la famille du Témiscouata dont la 2^e édition aura lieu à Biencourt le samedi 18 mai prochain. Une somme de 100 \$ sera versée à la Maison de la famille du Témiscouata pour la Journée des familles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-084

RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le rapport financier vérifié 2012 de la RIDT. Les revenus s'établissent à 4 233 386,85 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 3 908 497,97 \$. Le surplus s'établit donc à 324 888,88 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2013-04-085

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

Considérant que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises.

Considérant que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec.

Considérant que la population de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec.

Considérant que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et des Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité.

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population sa fierté en prenant part aux célébrations. Il est de plus résolu que monsieur Cédric Thériault, président du Comité de la Saint-Jean-Baptiste de Squatec soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale adjointe, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 40.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe